Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

http://www.journal-la-mee.fr/731-klm-nozay-edwimode.html

KLM Nozay,Edwimode

- Châteaubriant - Entreprises - Entreprises diverses -

Date de mise en ligne : mercredi 7 juin 2006

Journal La Mée Châteaubriant

KLM Nozay
Edwimode

écrit le 10 octobre 2001 :

KLM à Nozay

La CGT a pris les choses en mains en ce qui concerne la société KLM à Nozay (société créée en 1972 et qui s'appelait à l'époque la CIG, confection industrielle Guéménéenne, avant de devenir Guémené-Confection, puis KLM, filiale du groupe Albert Lafond dont le siège Social est à Villefranche sur Saône).

Le groupe Danois qui contrôle Alfred Lafond KLM a des usines un peu partout, Hollande, Allemagne, Angleterre, en général une usine par pays. L'exception était la France avec Villefranche et Nozay.

Félicitées en juillet
Licenciées en septembre

En juillet dernier, les salariées de KLM ont été félicitées pour la qualité de leur travail et pour les résultats bénéficiaires de l'entreprise. En septembre, elles ont appris que l'usine fermait. « C'était pas prévu, a dit la Direction, ce sont les actionnaires qui ont décidé ». Ben voyons !

Au cours d'une conférence de presse à laquelle participait Serge Adry de l'Union Locale CGT, les salariées ont examiné s'il y avait des raisons objectives à cette fermeture :

â€“ La compétitivité ? Non, puisque KLM-Nozay est rentable

â€“ Le savoir-faire des salariées ? Non, puisque les salariées ont 15-20 ans d'ancienneté, une moyenne d'âge de 42 ans, et savent manier les technologies de pointe utilisées dans le domaine de l'habillement (avec assistance par ordinateur)

â€“ Le marché ? Non, il est porteur. KLM fabrique des « vêtements-image » pour les entreprises, la SAUR par exemple.

La compétitivité, le savoir-faire et le marché étant bons, la motivation de la fermeture de KLM est à rechercher ailleurs : les salariées savent que 96 % de la production du groupe est faite en Tunisie, avec des conditions de travail et de salaires déplorables. De plus en plus, elles craignent d'en être réduites à réparer et marquer les produits fabriqués en Tunisie (c'est déjà ce qui se fait à Villefranche). Et comme Villefranche est plus proche de la Tunisie que Nozay, le choix est vite fait.

Le pire c'est que la suppression de Nozay ne va pas renforcer Villefranche. Tout le monde va y perdre. Villefranche ne peut pas accueillir plus de 15 salariées de Nozay. De plus, le chiffre d'affaires de Villefranche est en baisse cette année, il n'est tiré vers le haut que par celui de Nozay, si celui de Nozay disparaît, les salariées de Villefranche ont des craintes, d'autant plus que les actionnaires exigent que le chiffre d'affaires double d'ici 2004. Si ce challenge

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

n'est pas réussi, tout le monde va plonger.

La CGT est donc décidée à interpeller les pouvoirs publics, à rappeler que l'industrie textile a beaucoup souffert depuis plusieurs années, du fait des délocalisations et restructurations : Chantelle, Chantepluie, Peau Douce, Manufacture de corset terie du cens, et maintenant KLM. Des centaines d'emplois ont été sacrifiés. « Nous exigeons que des mesures soient prises pour aider la branche textile, non pas avec des cellules de conversion, mais avec une ré-industrialisation de notre département. «

La CGT va aussi interpeller la Chambre Syndicale Habillement-Textile (basée à Cholet)

Et puis elle va pousser les salariés de KLM à se battre avant d'accepter un licenciement éventuel, car c'est aussi un moyen de faire monter les enchères, d'obtenir de meilleures indemnités pour les licenciés. Le groupe KLM a de l'argent : il y a quelques mois, il a implanté son service commercial à Nantes (20 personnes) dans un local du côté de la prison, pour un investissement de quelque 3 millions de francs.

Tiens, comme c'est « drôle » : on lit dans la presse que les métiers de l'habillement manquent de bras . Il semble que « on » fasse tout pour les décourager !

Ecrit le 17 mars 2004 :

Edwimode

Dans la société Edwimode (sur la zone du Bignon à Erbray) les salariées depuis plusieurs mois reçoivent leur salaire en retard par rapport à sa date normale de paiement. Le salaire de février a été versé le 12 mars après réclamation du personnel. Celui-ci, qui n'a reçu son bulletin de salaire que par ... fax ... va avoir une réunion avec la direction mardi 16 mars 2004.

Ecrit le 4 mai 2004 :

Les culottes sexy

« Quand on fait des nappes, ce n'est pas bon signe » disent les salariées de l'usine de confection Edwimode sur la zone industrielle du Bignon à Erbray. De fait, en ce moment, il n'y a pas une importante charge de travail et les salariées sont occupées à faire des T-shirts de qualité inférieure pour mise en vente chez des soldeurs. Elles fabriquent aussi ... des culottes à pression, semblables à celles des couches pour bébés, avec des coccinelles dessus, et des petits mots doux. Elles sont destinées, paraît-il, à un bon client fournisseur de sex-shop.

Rassurez-vous, les salariées n'en sont pas encore à fabriquer des préservatifs en tissu !

Ecrit le 25 janvier 2006 :

Dégraissons

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

Sympa le patron d'Edwimode à Erbray. Il a gentiment expliqué à ses salariées qu'il fallait « dégraisser » l'entreprise. « Qu'est-ce que ça veut dire » a demandé une salariée innocente.

Cela veut dire ... procéder à des licenciements.

Le dépôt de bilan de l'entreprise serait prononcé le 25 janvier 2006. Et allez donc !

Note du 1er février 2006 :

Comme nous l'avions annoncé, l'entreprise Edwimode (Erbray) a déposé le bilan le 25 janvier 2006.

Cette entreprise s'est installée sur la zone du Bignon depuis 1997 pour pouvoir bénéficier de primes liées à la « Zone de revitalisation rurale ».

La Direction envisage à terme une délocalisation en Chine. Dans l'immédiat elle procèderait à 10 ou 15 licenciements et à un « partenariat » avec une usine chinoise.

Dettes de loyer : 45 669 Euros

Ecrit le 5 avril 2006 :

Edwimode : 33 euros par mois

C'est le flou le plus complet du côté de l'entreprise de confection Edwimode : neuf, dix ou treize licenciements ?

Selon la Direction, le coût du travail est trop élevé en France. Elle parle de « 30 fois plus ». Cela voudrait dire que le SMIC en France devrait être :
 1000 euros divisé par 30
soit 33 euros par mois ? Allons, c'est pas sérieux ! Qui peut vivre, en France, avec 33 euros par mois ?

pour quelques idées de prix, lire p.940

Ecrit le 17 mai 2006 :

Le textile sans aides ?

L'Union Locale CFDT accompagne actuellement les 11 salariées licenciées de l'entreprise EDWIMODE à Erbray. Ces femmes ont étés licenciées le 15 avril par l'administrateur judiciaire, Maître BIDAN, du tribunal de commerce de Nantes.

A ce jour, elles n'ont reçu aucun salaire ou traitement depuis le 5 avril (paie de mars) et se retrouvent dans des

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

situations catastrophiques.

Malgré un déplacement à la direction du travail à Nantes, il semble que la situation s'enlise. En effet, la DDTEFP réserve sa réponse pour la mise en place d'une cellule de reclassement. Les salariées femmes de EDWIMODE n'ont-elles pas cotisé dans la même caisse que ceux de UFM, ATLAS, UNIT ou FOCAST ?

Le Premier ministre en date du 17/01 dans les pages de Ouest-France annonce un plan d'aide au secteur du textile avec mise en place cellule de reclassement pour des durées de 18 mois (12 mois autrement), des départs en retraite à l'age de 56 ans, des financements exceptionnels ...etc.

Les femmes de EDWIMODE sont-elles victimes d'un effet d'annonce ?

La Convention de Reclassement Personnalisé proposée au moment de l'entretien de licenciement (06/04) n'est pas la réponse attendue puisqu'il s'agit d'un accompagnement individuel et qu'après 20 ans dans le textile ces femmes ont besoin d'être soudées pour franchir les étapes de la mutation professionnelle et intellectuelle.

La CFDT est intervenue auprès de la Sous Préfecture qui a pris conscience de la gravité de la situation et souhaite que le service public de l'emploi apporte une réponse claire aux salariées licenciées.

La CFDT reste vigilante sur les propositions qui vont être faites lors de la réunion du mardi 16/05 en présence des services de l'ANPE, de l'ASSEDIC, de la DDTEFP et de l'administrateur judiciaire.

Ecrit le 14 juin 2006

Edwimode... à l'amiable

Mme Parisot, (patronne des patrons du MEDEF) souhaite ouvrir le débat, avec les Â« partenaires Â» sociaux, sur la Â« séparabilité Â», un mot inventé pour suggérer les licenciements Â« à l'amiable Â».

Une salariée d'Edwimode, âgée de 56 ans, attend toujours que son employeur fasse les papiers nécessaires pour qu'elle puisse bénéficier du Fonds National de l'Emploi, au lieu d'être mise au chômage. Mais rien ne vient et depuis 2 mois elle n'a eu aucun salaire.

Alors, l'amiable ... tu parles !

Ecrit le 15 novembre 2006 :

Edwimode : 13 décembre 2006

L'entreprise Edwimode passera au Tribunal de Commerce le 13 décembre, avec cinq semaines d'avance. Il y sera sans doute question de sa liquidation.
Le gérant d'Edwimode est M. Dominique Pervenche, qui a créé la société ODEGAM pour coiffer ses trois

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

entreprises :
Edwimode, Erbray SARL Devil, Mauléon Confection Atlantic, Château d'Olonne

La société Confection Atlantic, mise en redressement judiciaire en novembre 2005 a été liquidée par jugement du 20 octobre 2006.

La société Edwimode mise en redressement judiciaire par jugement du 25 janvier 2006, attend d'être fixée sur son sort. En 2003, elle avait fait un chiffre d'affaires de 871 000 Euros avec un déficit de 91 000 Euros. Les choses ne se sont pas arrangées depuis.

La SARL DEVIL n'est pas concernée actuellement. Elle est détenue à 51 % par M. Pervenche et à 49 % par la société « Le Personnel ».

Ecrit le 21 juin 2006 :

Deux beaux parleurs

Le premier : Cèdre

Le second : Edwimode

Beau parleur également M. PERVENCHE de la société EDWIMODE à Erbray qui s'engage lors de la réunion à la communauté de communes (mi-mai) à verser les salaires des salariées licenciées .

Et pourtant, à ce jour, une femme n'a toujours pas de salaire depuis 2 mois et se voit dire par M. PERVENCHE :« vous n'avez qu'à vous serrer la ceinture »

La CFDT s'inquiète du rôle des administrateurs judiciaires qui se paient sur la société alors qu'ils doivent faire respecter le droit des salariés. Comment se fait il que les licenciées d'Edwimode n'ont toujours pas leurs salaires de Mai ?

Qui va faire cesser ces deux mascarades dont les seules victimes sont encore une fois les salariés ?

Ecrit le 3 octobre 2007

Edwimode - la liquidation

On savait qu'Edwimode (confection) allait cahin-caha, plutôt caha que cahin d'ailleurs ! Par exemple les salariées n'ont pas travaillé les 20-21 septembre 2007 et n'ont appris que le 25 septembre qu'elles étaient en chômage en attendant la décision du Tribunal de Commerce le lendemain.

Celui-ci a prononcé la liquidation de l'entreprise, refusant la dernière manoeuvre du patron qui voulait retirer du boulot à une autre de ses entreprises pour en donner à Edwimode (selon la technique bien connue : on creuse un

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

trou pour boucher le précédent).

L'entreprise a cependant un sursis d'une semaine pour finir les dernières commandes et les dernières livraisons. Nul doute que les salariées doivent avoir du coeur à l'ouvrage !

Adwimode

(ndlr : les 27 salariés, dont 26 femmes, ont quitté l'entreprise le 4 octobre 2007 - Le lendemain ils sont allés au forum de l'emploi pour chercher des idées pour rebondir).

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant